

Protéger nos lacs et nos cours d'eau, ça commence par...

Une chronique du



## La lutte aux espèces exotiques envahissantes

Avec l'abondance de lacs et de rivières qu'on retrouve sur le territoire, on serait fou de ne pas en profiter, que ce soit en planche à pagaie, en ponton avec des amis ou à la pêche en chaloupe ! On peut dire qu'on a l'embaras du choix et que c'est donc tentant de découvrir ces joyaux durant nos temps libres. Toutefois, la vigilance est de mise afin de ne pas transporter d'intrus indésirables avec soi !

En effet, tous ces déplacements entre plans d'eau représentent une menace bien réelle pour ceux-ci : l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Parmi elles, on compte évidemment le myriophylle à épi qui, entre autres, amplifie le phénomène d'eutrophisation des lacs (soit leur vieillissement, leur envasement). Mais il y en a d'autres, comme l'écrevisse à taches rouges, la moule zébrée ou le cladocère épineux qui perturbent eux aussi la chaîne trophique (ensemble des interactions entre les espèces d'un écosystème) des lacs. Par exemple, l'écrevisse à taches rouges est reconnue pour détruire l'habitat d'autres crustacés et de poissons par sa consommation excessive de plantes aquatiques.

### Les championnes de l'envahissement

Une des caractéristiques propres aux espèces exotiques envahissantes est leur grande habileté à se propager. Par exemple, il suffit qu'un fragment d'un centimètre de myriophylle à épi soit transporté dans un nouveau lac pour qu'un envahissement se produise. Quant à la moule zébrée, une seule femelle adulte peut pondre jusqu'à 1 million d'œufs par année. Puisque ces minuscules œufs se retrouvent alors en suspension dans l'eau pendant 15 à 30 jours, cela laisse amplement le temps à un bateau de



*Le myriophylle à épi : une des espèces exotiques envahissantes les plus présentes dans les lacs et cours d'eau de la région.*

passer par là et d'en transporter d'un lac à l'autre, sans même le savoir !

### Naviguer sans propager

Heureusement, il est possible de continuer à explorer les lacs et cours d'eau sans transporter d'indésirables avec soi. En fait, il suffit d'être consciencieux dans notre navigation, dans l'inspection ainsi que dans le nettoyage de notre embarcation et de notre remorque, tout comme avec notre matériel de pêche ou de plongée.

Premièrement, il est fortement déconseillé de circuler dans les herbiers de plantes aquatiques. En plus de mettre en péril la biodiversité qui y vit, c'est le meilleur moyen de briser puis transporter des fragments d'espèces floristiques envahissantes. Deuxièmement, à la sortie du plan d'eau, une inspection visuelle de notre embarcation et de l'équipement nous permettra de repérer les fragments de plantes, les organismes et autres débris visibles qu'on s'assurera ensuite de retirer. Troisièmement, il est primordial de vider les viviers, la cale et l'eau contenue dans tout autre contenant transporté dans l'embarcation. Selon le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, les

étapes 2 et 3 combinées permettraient de réduire jusqu'à 85 % les risques d'introduction et de propagation d'espèces exotiques envahissantes !

Finalement, la dernière étape est de nettoyer l'embarcation et l'équipement. Plusieurs options s'offrent à vous, mais la méthode la plus efficace est de se rendre dans une station de nettoyage de bateaux qui utilise le lavage à pression et de rincer à la fois votre embarcation et l'équipement. Plusieurs stations existent maintenant dans la région (voir la carte réalisée à cet effet au [www.cobali.org](http://www.cobali.org)), mais si vous vous trouvez trop loin, vous pouvez plutôt nettoyer votre embarcation à l'eau chaude, à l'aide d'une brosse, en vous assurant de bien rincer celle-ci assez régulièrement durant l'opération afin d'éviter de déplacer les organismes ailleurs sur l'embarcation. Choisissez bien l'endroit du lavage pour que l'eau ne s'écoule pas vers un plan d'eau ou un drain. Finalement, il est également possible de faire sécher son embarcation ainsi que l'équipement pendant un minimum de 5 jours par temps sec (moins de 65 % d'humidité).

Sur ce, bonne navigation écoresponsable !

## LA SANTÉ DES LACS ET COURS D'EAU... ÇA COMMENCE PAR LE LAVAGE DE VOTRE BATEAU!

1 INSPECTEZ VISUELLEMENT

2 RETIREZ LES ORGANISMES

3 VIDEZ L'EAU DES ÉQUIPEMENTS

4 NETTOYEZ L'EMBARCATION

OU BIEN : SÉCHEZ (5 JOURS MINIMUM)

→ Sans pluie et par temps sec!

Merci à notre partenaire!

